

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles - Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Grand Dijon Habitat - Compte rendu financier de l'année 2016 - Approbation

Monsieur Pribetich, au nom de la commission Espace public, vie urbaine, tranquillité publique et écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, Monsieur le Directeur Général de l'Office Public de l'Habitat Grand Dijon Habitat m'a adressé le compte rendu financier de la Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement qui lie la Ville et Grand Dijon Habitat pour la mise en œuvre de la seconde phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine du quartier des Grésilles, au titre de l'année 2014.

Les principaux éléments de ce document sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il convient tout d'abord de rappeler que ce dernier a décidé, par délibération du 27 septembre 2004, de désigner Grand Dijon Habitat en qualité d'opérateur pour la mise en œuvre de la seconde phase

opérationnelle de l'ORU des Grésilles. Cette décision s'est traduite par la passation, le 26 octobre 2004, d'une Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement.

Pour mettre en œuvre la majeure partie des opérations prévues dans cette convention, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 7 novembre 2005, la création de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) « Marc Seguin », dont le dossier de réalisation a été approuvé par le Conseil Municipal le 25 septembre 2006. Ce dernier a, par délibération du 29 janvier 2007, adopté l'avenant n° 1 à la Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement du 26 octobre 2004, afin de mettre en cohérence son périmètre avec celui de la Z.A.C. Marc Seguin.

Par ailleurs, la durée de cette convention a été prorogée par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2009 pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013, puis par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016. L'avenant n°4 adopté lors du Conseil Municipal du 6 juin 2016 a prorogé la convention du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

En matière d'acquisitions de murs et fonds de commerces, il est rappelé qu'une procédure d'expropriation a été développée afin de gérer les situations les plus inextricables. Ainsi, un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique et un arrêté de cessibilité ont été accordés à Dijon Habitat par la Préfecture, respectivement en juin et décembre 2012. En 2016, aucune acquisition n'a eu lieu mais différentes solutions permettant aux commerçants propriétaires de leurs murs d'en racheter de nouveaux sont à l'étude. Les dernières acquisitions foncières devraient se finaliser à l'amiable ou par voie d'expropriation au 31 décembre 2017.

En matière de travaux, il a été réalisé des travaux de modifications du raccordement de l'éclairage public vers les résidences Kipling et Hérédia ainsi que des travaux de mise en sécurité du poste de transformation situé rue Vinceneux pour un montant de 11 039 € HT.

En matière de commercialisation, aucune vente a été effectuée.

Le bilan financier prévisionnel actualisé au 31 décembre 2016 laisse apparaître diverses modifications par rapport au bilan de l'année précédente.

En ce qui concerne les charges, une baisse de 5 000 € HT est constatée, puisque leur montant prévisionnel est passé de 20 939 304 € HT à 20 934 304 € HT.

Cette baisse s'explique par la diminution des coûts liés aux études (-5 275 € HT) ainsi qu'à celles des aléas et imprévus (- 38 651 € HT). Les frais liés à l'indemnisation des fonds de commerces et des honoraires techniques ont fait l'objet de recalage technique liés à des provisions sur charges (+ 9 244 € HT). Les frais liés aux travaux augmentent également et correspondent à des travaux complémentaires réalisés (+ 11 040 € HT) Enfin, les frais financiers ont augmenté suite à un recalage des flux de trésorerie dans le bilan financier pluriannuel (+ 19 375 € HT).

La subvention d'équilibre du concédant demeure inchangée à hauteur de 1 585 183 € HT.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu financier de la Convention Publique d'Etudes et d'Aménagement conclue entre la Ville et Dijon Habitat pour la seconde phase opérationnelle de l'Opération de Rénovation Urbaine des Grésilles, au titre de l'année 2016.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Ne participe pas au vote : 1